



Demande de prix - MAR20001-10116

Marché de services

Organisation d'une formation complémentaire pour des
techniciens de maintenance dans le secteur
pharmaceutique

Projet « THAMM »

« POUR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA GOUVERNANCE DE LA
MIGRATION ET DE LA MOBILITE DE MAIN D'OEUVRE EN AFRIQUE DU
NORD » (THAMM-Enabel, MAR2000111)

**Toute offre devra nous parvenir au plus tard le 26
septembre 2024**

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Formation complémentaire pour les techniciens de maintenance dans le secteur pharmaceutique.	
REFERENCES ENABEL	MAR20001-10116

2 Instructions aux soumissionnaires

Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure	
NOM :	Loubna ZEROUALI
FONCTION :	Acheteuse publique
E-MAIL :	procurement.maroc@enabel.be

Données relatives à la procédure	
RÉCEPTION DES OFFRES :	<p>L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à procurement.maroc@enabel.be, au plus tard le 26 septembre 2024.</p> <p>La Mailbox procurement.maroc@enabel.be génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises.</p> <p>Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours.</p> <p>Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le (212) 0666/ 94 15 62 pour vous assurer que votre email a bien été reçu.</p>
DOCUMENTS À JOINDRE	<ul style="list-style-type: none">• Fiche d'identification complétée et signée ;• Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (RC par exemple) ;• Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion ;• Déclaration d'intégrité ;• Formulaire d'offre de prix complété et signé, basé sur un tarif de groupe de 20 personnes comprenant les frais liés directement à la formation (formateurs et salle de cours) ;• Fiche signalétique financière ;• Le curriculum détaillé de formation proposé, incluant :<ul style="list-style-type: none">- Les modules de formation avec leur contenu détaillé pour chaque module ;- Une méthodologie d'apprentissage.• CV des formateurs : présentant leurs expériences professionnelles spécifiques dans le domaine pharmaceutique.

<p>ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX</p>	<p>Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion administrative et le secrétariat ; • Le déplacement, le transport et l'assurance ; • La documentation relative aux services, • Les honoraires ; • Les per diem éventuels, y compris les frais d'hébergement éventuels ; • La production et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ; • La mise à disposition de salles, laboratoires et petites fournitures de formation ; • Les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la source à l'exception de la TVA ; • Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. • Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.
<p>DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :</p>	<p>90 jours</p>

3 Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHE	
NOM :	Valérie GILS
FONCTION :	Project Officer Mobilité Humaine

Données relatives à l'exécution	
Lieu	Le soumissionnaire devra proposer le lieu de déroulement de la formation, qui devra être situé dans la région de Casablanca.
Durée/ Période d'exécution	Le volume horaire total de prestation est de 253 heures. Ce marché a une durée de 2 mois et demi et sera exécuté entre le mois d'octobre et mi-décembre 2024 au plus tard. L'exécution du marché ne pourra démarrer tant que le dossier d'exonération n'aura été déposé au partenaire du THAMM.

4 TERMES DE REFERENCE

Projet THAMM – Enabel

Termes de références relatifs à l'organisation d'une formation complémentaire pour les techniciens de maintenance dans le secteur pharmaceutique

1. Contexte général

Le projet THAMM-Enabel est une composante du programme « Towards an Holistic Approach to Mobility and Migration in North Africa » financé par l'Union européenne dans le cadre du Fonds fiduciaire d'Urgence (fenêtre Afrique du Nord). Le projet THAMM Enabel est mis en œuvre par Enabel, en partenariat avec le ministère de l'Inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences au Maroc, le ministère de la Formation Professionnelle et de l'emploi en Tunisie et les agences de l'emploi des régions flamande, wallonne et bruxelloise.

Ce projet implique différents partenaires et a pour objectif d'accompagner les acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi au Maroc dans le renforcement des compétences de talents en vue de favoriser leur insertion professionnelle dans des métiers en pénurie. Ce projet vise à favoriser l'insertion professionnelle dans le pays d'origine mais également en Belgique, au travers de la mise en œuvre d'un modèle de mobilité, le Global skills partnership (GSP) qui est bénéfique pour les pays d'origine, les pays de destination, pour les talents - dont les compétences sont renforcées et auxquels des opportunités d'emploi seront proposées- et pour les entreprises. Ce travail est réalisé au travers d'une coopération avec les acteurs de l'emploi, les acteurs de la formation et les représentants du secteur privé dans les trois pays concernés par le projet (Tunisie, Maroc et Belgique).

Le modèle GSP est un modèle partenarial mis en œuvre par THAMM-Enabel, qui considère que la mobilité du travail n'est bénéfique pour toutes les parties que si les talents peuvent être formés dans leur pays d'origine pour répondre aux besoins de main d'œuvre en pénurie existant aussi bien dans leurs pays d'origine que dans les pays de mobilité.

Dans ce cadre, une analyse des métiers en pénurie sur le marché belge et marocain a été réalisée. Cela a permis aux agences de l'emploi marocaine (Agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences -ANAPEC), flamande (Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding – Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle, VDAB) et wallonne (Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi – FOREM) d'identifier, en juillet 2022, trois métiers sur lesquelles elles travaillent depuis lors dans le cadre de la mise en place de schémas de mobilité.

Ces trois métiers sont les suivants :

- **Technicien en communication de données et de réseau**
- **Technicien d'installation et de maintenance industrielle**
- **Technicien automatique.**

Suite à l'identification de ces 3 métiers, pour chacun de ces métiers, les programmes des formations mis en œuvre par les opérateurs de formation publique au Maroc ont été identifiés et analysés afin de les comparer aux besoins en compétences recherchés par les entreprises belges et marocaines et d'identifier ainsi les écarts en formation qui seront comblés par la suite dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Le processus de mise en lien entre entreprises belges et talents marocaines a démarré en 2023 et a été ponctué de différentes activités de *matching* qui ont permis, pour le moment, à 19 talents marocains d'être recrutés par des entreprises belges.

Afin d'assurer l'accès à des opportunités d'emploi au Maroc également, tel que prévu dans le modèle GSP, le projet THAMM Enabel a, depuis fin 2023, initié l'identification d'entreprises marocaines à la recherche de talents disposant des diplômés précités. Des entreprises basées au Maroc en recherche de compétences dans ces 3 métiers ont été invitées le 15 février 2024, par l'ANAPEC et Enabel, à une session d'information sur le GSP et sur le recrutement des talents marocains dans ce cadre. Cette rencontre a permis d'identifier les besoins des entreprises en termes de recrutements et en formations complémentaires, mais aussi d'expliquer les possibilités existantes de formations techniques, soft skills ou linguistiques dans le cadre du projet THAMM-Enabel.

Les entreprises présentes ont ensuite rempli des formulaires pour indiquer leurs besoins en effectifs et les formations complémentaires requises pour chaque métier présenté. L'analyse des résultats des formulaires a mis en lumière une grande pénurie du métier du technicien d'installation et de maintenance industrielle dans le secteur pharmaceutique.

2. Objectifs, contenu et public cible de l'activité

Etant donné les besoins communiqués par les entreprises à la recherche de talents, le projet THAMM Enabel va assurer la mise en place d'une formation technique complémentaire permettant de renforcer l'employabilité de talents pour le métier de technicien d'installation et de maintenance industrielle dans le secteur pharmaceutique.

La mise en place de cette formation complémentaire dans le cadre du projet THAMM Enabel permettra à des diplômés en technicien de maintenance d'acquérir les compétences complémentaires suivantes :

- ✓ Conformité réglementaire : Le programme mettra l'accent sur la conformité aux réglementations strictes de l'industrie pharmaceutique, tout en intégrant des compétences en communication et en soft skills nécessaires pour interagir efficacement avec les différents acteurs et assurer une conformité qui est essentielle pour les entreprises souhaitant éviter les non-conformités, les pénalités et les risques pour la réputation.
- ✓ Spécialisation : les techniciens seront formés à des domaines spécialisés tels que l'utilisation des ERP et la validation des systèmes informatiques, ce qui en fait des atouts précieux capables de contribuer à plusieurs aspects de l'opération pharmaceutique.
- ✓ Adaptabilité aux normes internationales : En incluant une compréhension approfondie des réglementations clés telles que l'Annexe des BPF de l'Union européenne, les techniciens seront préparés à travailler dans des environnements conformes aux normes internationales les plus rigoureuses.

Ci-dessous les modules et le volumes horaire que doit comprendre la formation complémentaire :

Intitulé du module	Volume horaire
Introduction à l'industrie pharmaceutique	20h
Radiologie et Radioprotection	15h
Métrologie et instrumentation/ Compétence DATA intégrité et Data compliance	30h
Initiation à la Pharmacovigilance	4h
Systèmes et équipements de production pharmaceutique	30h
Maintenance des équipements de production	30h
Environnements contrôlés	15h
Environnements stériles	10h
Référentiel-Qualité	25h

Gestion de la maintenance pharmaceutique	10h
Utilisation des ERP dans l'industrie pharmaceutique	8h
Santé, sécurité et environnement	10h
Langues étrangères : anglais et français	30h
Soft skills : communication interpersonnelle	10h
Evaluation	6h
Volume horaire TOTAL	253 heures

La formation ciblera 20 talents, présélectionnés par l'ANAPEC et par les entreprises souhaitant recruter ces profils. Le profil des talents participant à la formation est le suivant :

Niveau d'instruction	BAC+2 et au-dessus
Profil	Technicien en maintenance industrielle
Compétences linguistiques	Minimum niveau A2
Années d'expérience	Juniors/sortant de l'école afin de répondre à la pénurie

Lieu et Format de l'activité :

- La formation se déroulera en présentiel à Casablanca ;
- L'horaire à temps plein, de 9h à 17h du lundi au vendredi ;
- Le centre de formation sélectionné doit mettre à disposition une salle de cours adaptée pour 20 personnes.

Rapportage et suivi :

Chaque semaine, le centre de formation remettra à Enabel une copie des listes de présence (signées par les candidats, le formateur et le gestionnaire du centre).

A la fin de la formation, le centre de formation soumettra à Enabel un rapport détaillant le déroulement précis de toute la formation et un rapport d'évaluation des candidats en termes d'acquisition des compétences.

Le centre de formation désigne en son sein un coordinateur ou une coordinatrice de formation chargé.e d'assurer la cohérence et le suivi de l'ensemble du programme de formation, qui sera le point de contact de Enabel.

Enabel et ses partenaires pourront à tout moment contacter le coordinateur ou la coordinatrice afin de pouvoir suivre et visiter les formations.

Qualifications et expérience requises pour l'organisation de ces formations :

Afin de réaliser cette mission, Enabel est à la recherche d'un centre de formation spécialisé en secteur pharmaceutique disposant des caractéristiques suivantes :

- Localisé dans la région de Casablanca
- Disponible entre octobre et mi-décembre pour 20 personnes
- Organisation de formations certifiantes reconnues par la fédération des entreprises pharmaceutiques et par l'Anapec
- Collaborant avec des formateurs spécialisés dans les thématiques ciblées par la formation et ayant minimum 8 ans d'expérience, dont 5 dans le domaine pharmaceutique et dans le module enseigné. Ils doivent aussi avoir une bonne maîtrise du français et de l'anglais

5 Conditions d'exécution services

5.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateurs'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

5.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

5.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

5.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

5.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux règlementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de

réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

5.7 Facturation et paiement

L'adjudicataire envoie les factures par e-mail aux adresses suivantes :

maryama.elyacoubi@enabel.be et valerie.gils@enabel.be

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de la fin de la vérification et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession des factures régulièrement établies et des livrables validés.

La facture doit être libellée en Dirhams marocains.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et le paiement sera effectué mensuellement après réception et validation de la prestation de services.

5.8 Exonération de TVA

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

Afin que Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA dans les plus brefs délais, la facture proforma en TTC pour chaque bon de commande sera transmise par le prestataire par courrier électronique, dès la notification du bon de commande. Cette facture sera envoyée aux adresse e-mail : maryama.elyacoubi@enabel.be et valerie.gils@enabel.be

L'exécution du marché ne pourra démarrer tant que le dossier d'exonération n'aura été déposé au partenaire du THAMM

5.9 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

5.10 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de

façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

5.11 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

5.12 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([pr-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de

quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

5.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6 Formulaire d'offres à signer par le soumissionnaire

6.1 Fiche d'identification

6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES			
NOM(S) DE FAMILLE ¹			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ		MM AAAA	
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)		PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
CARTE D'IDENTITÉ		PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE ²
AUTRE ³			
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴			
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
RÉGION ⁵	PAYS		
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

<p>Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?</p> <p style="text-align: center;">OUI NON</p>	<p>NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)</p> <p>NUMÉRO DE TVA</p> <p>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</p> <p>LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE</p> <p style="text-align: right;">PAYS</p>
<p>DATE</p>	<p>SIGNATURE</p>

6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL ⁶				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG ⁷	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ⁸				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE		PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE		VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE		CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

6.1.3 Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL ¹⁰			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ¹¹			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL		VILLE	PAYS
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL			
		JJ	MM AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS		TÉLÉPHONE	
COURRIEL			
DATE		CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2 Formulaire d'offre – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché MAR20001-10116, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams et toutes taxes comprises :

Etapes	Intitulé du module	Unité	Qté	P.U en MAD HT	Total en MAD HT
1	Introduction à l'industrie pharmaceutique	1 heure	20		
2	Radiologie et Radioprotection	1 heure	15		
3	Métrologie et instrumentation/ Compétence DATA intégrité et Data compliance	1 heure	30		
4	Initiation à la Pharmacovigilance	1 heure	4		
5	Systèmes et équipements de production pharmaceutique	1 heure	30		
10	Maintenance des équipements de production	1 heure	30		
11	Environnements contrôlés	1 heure	15		
12	Environnements stériles	1 heure	10		
13	Référentiel-Qualité	1 heure	25		
14	Gestion de la maintenance pharmaceutique	1 heure	10		
15	Utilisation des ERP dans l'industrie pharmaceutique	1 heure	8		
16	Santé, sécurité et environnement	1 heure	10		
17	Langues étrangères : anglais et français	1 heure	30		
18	Soft skills : communication interpersonnelle	1 heure	10		
19	Evaluation	1 heure	6		
Total en MAD Hors TVA					
Taux et Montant de la TVA					
Total en MAD toutes Taxes comprises					

La mise à disposition de salles, laboratoires et petites fournitures de formation devra être incluse dans le prix.

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

6.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore.

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. UNE infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. Lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat

antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

6.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutiront à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.5 Fiche signalétique financière

FICHE SIGNALÉTIQUE FINANCIÈRE			
INTITULE (1)			
ADRESSE			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
CONTACT			
TELEPHONE		TELEFAX	
E - MAIL			
<u>BANQUE (2)</u>			
NOM DE LA BANQUE			
ADRESSE (DE L'AGENCE)			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
NUMERO DE COMPTE			
IBAN (3)			
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM		FONCTION
REMARQUES:			

**CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT
DE LA BANQUE (les deux obligatoires)**

**DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU
COMPTE (Obligatoire)**

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas

(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.